PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2027

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

- ✓ Règlement numéro 2027 décrétant des travaux de réfection des infrastructures routières et de pavage d'une partie de la côte Saint-Patrick et d'une partie de la côte Saint-Nicholas et autorisant un emprunt de trois millions trois cent mille dollars (3 300 000 $).

Le règlement numéro 2027 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 05 novembre 2021 et est entré en vigueur le même jour.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN.

_____
Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, O.M.A.
Greffier
glaurin-taillefer@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 09 novembre 2021 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 09e jour de novembvre de l'an deux mille vingt et un.

_____
Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, O.M.A.
Greffier
glaurin-taillefer@st-colomban.qc.ca